

GAL de l'Est Audois

Compte-rendu du comité de programmation du jeudi 08 juin 2017

Lieu de réunion : Espace culturel, 11 200 FERRALS LES CORBIÈRES

La séance est ouverte à 14h sous la présidence de Magali VERGNES. La présidente présente le déroulement de la réunion :

- | | |
|---|---|
| <ol style="list-style-type: none"> 1. Quorum 2. Suivi de la maquette financière 3. Avenant à la convention | <ol style="list-style-type: none"> 4. Projets à voter en opportunité 5. Projets à programmer 6. Questions diverses |
|---|---|

1. Quorum

Lors de la vérification du quorum la Présidente constate la présence de 8 membres votant publics pour 9 membres votants privés (cf. synthèse des personnes présentes en annexe 1). La règle du double quorum est respectée, le comité de programmation peut délibérer valablement.

2. Suivi de la maquette financière

La présidente présente la maquette financière à ce jour ainsi que la projection après la programmation du présent comité.

Elle se décline comme suit :

1

			Demandes reçues		Dossiers en opportunité					
Fiche action	Intitulé	Montant FEADER inscrit dans la maquette en vigueur (date)	Nombre avant CoProg du 08/06/17	Montant FEADER avant CoProg du 08/06/17	Nombre avant CoProg du 08/06/17	Montant FEADER avant Coprog du 08/06/17	%	Nombre Après CoProg du 08/06/17	Montant FEADER Après CoProg du 08/06/17	%
FA1	Développer les solutions innovantes en matière de mobilité	110 000 €	1	32 640,00 €	1	32 640,00 €	30%	1	32 640,00 €	30%
FA2	Structurer l'offre et l'accès aux services de proximité	165 000 €	4	149 525,09 €	3	138 215,00 €	84%	3	138 215,00 €	84%
FA3	Marketing territorial et installation de nouvelles activités économiques innovantes ancrées au territoire	165 000 €	2	32 915,58 €	0	0,00 €	0%	0	0,00 €	0%
FA4	Exploiter le potentiel touristique en agissant sur l'offre et sur l'emploi à travers l'itinérance et la structuration de pôles touristiques	256 000 €	14	274 483,77 €	8	175 629,53 €	69%	8	175 629,53 €	69%

GAL Est-Audois - Association Minervois Corbières Méditerranée
c/o Le Grand Narbonne – Hôtel d'agglomération – 12 bd F.Mistral – CS 50 100 – 11 785 NARBONNE CEDEX
Tel : 04 68 58 14 66 / 06 33 20 39 15

FA5	Valoriser les ressources locales pour encourager les circuits courts durables	230 000 €	12	313 683,41 €	4	148 263,25 €	64%	8	240 685,01 €	105%
FA6	Coopération	86 500 €	0	0,00 €	0	0,00 €	0%	0	0,00 €	0%
FA7	Animation GAL	337 500 €	2	161 802,49 €	2	161 802,49 €	48%	2	161 802,49 €	48%
TOTAL		1 350 000,00	35	965 050,33 €	18	656 550,26 €	49%	22	748 972,02 €	55%

Dossiers programmés au niveau du GAL

Fiche action	Intitulé	Montant FEADER inscrit dans la maquette en vigueur (date)	Nombre de dossiers avant CoProg du 08/06/17	Montant FEADER correspondant avant CoProg du 08/06/17	%	Nombre de dossiers après CoProg du 08/06/17	Montant FEADER correspondant après CoProg du 08/06/17	%
FA1	Développer les solutions innovantes en matière de mobilité	110 000 €	0	- €	0%	0	- €	0%
FA2	Structurer l'offre et l'accès aux services de proximité	165 000 €	1	72 494,00 €	44%	1	72 494,00 €	44%
FA3	Marketing territorial et installation de nouvelles activités économiques innovantes ancrées au territoire	165 000 €	0	- €	0%	1	8 633,24 €	5%
FA4	Exploiter le potentiel touristique en agissant sur l'offre et sur l'emploi à travers l'itinérance et la structuration de pôles touristiques	256 000 €	2	31 872,00 €	12%	4	58 195,20 €	23%
FA5	Valoriser les ressources locales pour encourager les circuits courts durables	230 000 €	0	- €	0%	2	47 925,42 €	21%
FA6	Coopération	86 500 €	0	- €	0%	0	- €	0%
FA7	Animation GAL	337 500 €	1	81 750,47 €	24%	2	161 449,75 €	48%
TOTAL		1 350 000,00	4	186 116,41 €	14%	10	348 697,61 €	26%

2

Une remarque est soulevée concernant le pourcentage de projets en opportunité sur la fiche action 5 : 105%. François Galabrun rappelle que les transferts de montants sont possibles entre les fiches action.

3. Projet d'avenant à la convention de gestion

La région demande de faire voter un changement dans la convention au prochain comité de programmation, relatif au circuit de gestion. Ce changement doit être fait dans le cadre d'une demande d'avenant.

Il est proposé de profiter de cette demande d'avenant pour modifier quelques points de la convention et des fiches action :

- Annexe 1 : liste des communes => changer les EPCI suite à la réforme territoriale
- Annexe 3 : composition du comité de programmation => changement de membres

GAL Est-Audois - Association Minervois Corbières Méditerranée
c/o Le Grand Narbonne – Hôtel d'agglomération – 12 bd F.Mistral – CS 50 100 – 11 785 NARBONNE CEDEX
Tel : 04 68 58 14 66 / 06 33 20 39 15

Annexe 6 : fiches actions :

- Toutes les fiches actions : frais professionnels (instaurer le barème fiscal au lieu du réel)
- Fiche action 4 : modification des conditions d'éligibilité pour les projets en lien avec l'œnotourisme qui peuvent faire l'objet d'un financement FEADER classique (mesure 6.4.1 de la Région)
- Fiche action 5 : ajouter véhicule non motorisé, électrique ou hybride
- Grille de sélection fiche action 5 : retirer obligation de partenariat public-privé

Rappel : les modifications intervenant sur les documents validés par la convention du 10 décembre 2015 (Région Languedoc-Roussillon-ASP-GAL) doivent être signalées à l'autorité de gestion et à l'ASP.

Modification du périmètre du GAL :

Suite à la réforme territoriale appliquée au 1^{er} janvier 2017, remplacer dans la liste des communes constitutives du GAL le nom de l'EPCI, **pour les communes suivantes :**

Nom de la commune	N° INSEE	EPCI : Remplacer	Par	Nom de la commune	N° INSEE	EPCI : Remplacer	Par
Badens	11023	CCPA	Carcassonne Agglo	Marseillette	11220	CCPA	Carcassonne Agglo
Barbaira	11027	CCPA	Carcassonne Agglo	Montgaillard	11245	CCC	CCCSM
Blomac	11042	CCPA	Carcassonne Agglo	Monze	11257	CCPA	Carcassonne Agglo
Capendu	11068	CCPA	Carcassonne Agglo	Padern	11270	CCC	CCCSM
Comigne	11095	CCPA	Carcassonne Agglo	Paziols	11276	CCC	CCCSM
Cucugnan	11113	CCC	CCSM	Roquecourbe-Minervois	11318	CCPA	CCRCLM
Douzens	11122	CCPA	Carcassonne Agglo	Rouffiac-des-Corbières	11326	CCC	CCCSM
Duilhac-ss-Peyrepertuse	11123	CCC	CCCSM	Saint-Couat-d'Aude	11337	CCPA	CCRCLM
Durban-Corbières	11124	CCC	CCCSM	Saint-Jean-de-Barrou	11345	CCC	CCCSM
Embres-et-Castelmaure	11125	CCC	CCCSM	Soulatgé	11384	CCC	CCCSM
Feuilla	11143	GN	CCCSM	Tuchan	11401	CCC	CCCSM
Floure	11146	CCPA	Carcassonne Agglo	Villeneuve-les-Corbières	11431	CCC	CCCSM
Fraissé-des-Corbières	11157	GN	CCCSM	Villesèque-des-Corbières	11436	CCC	CCCSM
Maisons	11213	CCC	CCCSM				

Modification de la composition du comité de programmation

Voir Annexe 3 ci-jointe.

Collège Public

- MM. FABRE Jacques, GALIBERT Jean-Louis, RAPPENEAU Philippe sont renouvelés en tant que représentants des communes rurales de l'AMCM suite au changement d'intercommunalité (suite à la disparition de la communauté de communes du Piémont d'Alaric)
- Mme Céline CERDA est désignée titulaire en qualité de représentante des communes rurales de l'AMCM, en remplacement de M. Christian CASTIES
- M. Armand PRADALIER est désigné suppléant en qualité de représentant des communes rurales de l'AMCM, en remplacement de M. Christian GAILLARD
- M. Philippe PHALIP est désigné suppléant en qualité de représentant des communes rurales de l'AMCM, en remplacement de M. Thierry FALCOU

=> *Voté en conseil d'administration de l'AMCM jeudi 8 juin 2017 matin*

- Postes vacants :

- o Remplaçant de M. Jean-Pierre SARRET

=> à désigner par l'association d'émergence du Parc Naturel Régional Corbières Fenouillèdes

- o Remplaçant de M. René LAZES en tant que suppléant de M. Gilles CASTY
- o Remplaçant de M. Michel LARREGOLA, titulaire
- o Remplaçant de M. Jean-Claude BOUQUET suppléant

=> A désigner par les EPCI

Collège Privé

- M. Gilbert CAMPANA suppléant pour la chambre des métiers et de l'artisanat de l'Aude en remplacement de Mme Raymonde PHILIPPE

4

Hervé BARO précise que l'association d'émergence du PNR Corbières Fenouillèdes n'est plus association mais syndicat mixte. A modifier donc dans le tableau.

Modification des fiches actions : Résumé des modifications à examiner :

Fiche(s) action concernée(s)	Nature	Renvoi
N° 1 à 7	Modification de dépenses éligibles	(1)
N°2	Ajout de type d'opération	(2)
N°4	Suppression de bénéficiaires	(3)
N°5	Ajout de dépenses éligibles	(4)
	Modification des éléments concernant la sélection des opérations	(5)

(1) Dans les fiches actions N°1 à 7 : modification de dépenses éligibles

Remplacer les lignes

6. COUTS ADMISSIBLES

Dépenses immatérielles :

GAL Est-Audois - Association Minervois Corbières Méditerranée
c/o Le Grand Narbonne – Hôtel d'agglomération – 12 bd F. Mistral – CS 50 100 – 11 785 NARBONNE CEDEX
Tel : 04 68 58 14 66 / 06 33 20 39 15

- Frais de déplacements calculés au réel dans la limite du barème fiscal en vigueur (si la structure bénéficiaire dispose d'un barème, les frais de déplacements seront calculés sur cette base dans la limite du barème fiscal en vigueur).
- Frais d'hébergement et de restauration calculés au réel dans la limite du barème fiscal en vigueur (si la structure bénéficiaire dispose d'un barème, ces frais seront calculés sur cette base dans la limite du barème fiscal en vigueur).

Par les lignes

6. COÛTS ADMISSIBLES

Dépenses immatérielles :

- Frais de déplacement calculés sur la base d'une option de coûts simplifiés. Les montants retenus pour les indemnités kilométriques, de repas et d'hébergement sont ceux utilisés par l'administration pour le remboursement des personnels de l'État, définis par arrêté ministériel et retranscrits dans la notice d'information à l'attention des bénéficiaires du type d'opération 19.2. « Mise en œuvre d'opérations dans le cadre de la stratégie locale de développement »
- Frais de restauration et d'hébergement : Le remboursement forfaitaire des frais supplémentaires de repas est fixé à 15,25 euros par repas. Le remboursement des frais d'hébergement est fixé à 60 euros par nuitée. Ces montants seront versés sous réserve de la présentation d'un justificatif attestant de la réalité de la dépense (lorsque le repas est fourni ou que l'agent est logé gratuitement, aucun remboursement forfaitaire ne sera effectué).
- Autres frais de déplacement : Les dépenses de type billets de train ou d'avion, péage, etc. sont prises en compte au réel.

5

(2) Dans la fiche action N°2 : ajout de type d'opération

2. TYPE ET DESCRIPTION DES OPERATIONS

- Opérations visant l'implantation **et le développement** de services mutualisés ou la diffusion de l'information de services par TIC dans le domaine de la culture, l'emploi, la formation, l'enfance et la jeunesse. Exemples : Etudes préalables, Bornes numériques, contenus d'informations locales pour la population et les touristes, Visio-guichet, visio-conférence, billetterie, réservation, médiation.
- Opérations visant l'implantation **et le développement** de points multi-services et/ou multi-partenariaux associant public, privé et/ou population locale y compris les études préalables
- Opérations visant l'implantation **et le développement** de services multiples y compris les études préalables. Exemple : Santé, bien-être, commerce.

(3) Dans la fiche action N°4 : suppression de bénéficiaires

5. BENEFICIAIRES

Pour les types d'opérations 1, 3, 4 et 5 : tous porteurs de projet publics et privés.

Pour le type d'opération 2 : tous porteurs de projet publics et privés à l'exception des exploitants agricoles et des micro et petites entreprises pour les opérations éligibles à l'appel à projets 6.4.1 du PDR LR « Création et développement d'activités agritouristiques ».

GAL Est-Audois - Association Minervois Corbières Méditerranée
c/o Le Grand Narbonne – Hôtel d'agglomération – 12 bd F.Mistral – CS 50 100 – 11 785 NARBONNE CEDEX
Tel : 04 68 58 14 66 / 06 33 20 39 15

(4) Dans la fiche action N°5 : ajout de dépense éligible

5. BENEFICIAIRES

Dépenses matérielles :

- Achats de véhicules non motorisés ou électriques ou hybrides

Ce point soulève plusieurs remarques dans l'assemblée :

Brice Rufas s'interroge sur la pertinence d'un véhicule électrique notamment pour un véhicule utilitaire et fait part de son expérience plutôt négative concernant leur autonomie).

Hervé Baro confirme que ces véhicules sont peu adaptés à l'utilitaire, voire inexistants, notamment pour les camions frigorifiques.

François Galabrun précise qu'il s'agit d'une impulsion à donner et qu'il faut appuyer le côté incitatif et que les véhicules hybrides peuvent également être financés.

Serge Pesce précise que les véhicules électriques évoluent très vite, qu'une nouvelle génération de moteurs apparaît et que les territoires se voient bénéficier d'un déploiement conséquent de bornes de recharge. Il fait référence aux objectifs de l'ADEME et du SYADEN.

François Galabrun rappelle que ces fiches actions ont été élaborées par ce même comité de programmation il y a deux ans.

Magali Vergnes souligne que les fiches-actions au moment de leur création ont peut-être été « en avance sur leur temps » et qu'en effet, le territoire du GAL étant étendu et rural, et malgré les projets de déploiement, l'utilisation d'un véhicule électrique n'est pas encore optimisée. Le comité de programmation souhaite être incitatif et peut revenir sur sa décision.

Hélène Poloni confirme que d'un point de vue professionnel, l'utilisation d'un véhicule utilitaire électrique est difficilement envisageable, et peu adapté au territoire.

Magali Vergnes propose de laisser cette phrase en l'état en ajoutant : **Achats de véhicules non motorisés ou électriques ou hybrides, sauf impossibilité technique** ; ce qui n'exclut pas l'achat d'un véhicule diesel pour les utilitaires spécifiques notamment. Le porteur de projet devra donc apporter la justification de l'impossibilité de réaliser le projet différemment, ou de l'absence de solutions techniques existantes pour que les véhicules à motorisation classique soient retenus.

Il est proposé un barème pour les montants pris en charge selon les motorisations ; François Galabrun précise que cette solution compliquerait l'instruction des dossiers et serait difficile à appliquer. La solution n'est pas retenue.

6

(5) Dans la fiche action N°5 : modification des éléments concernant la sélection des opérations

8. ELEMENTS CONCERNANT LA SELECTION DES OPERATIONS

- Contribution du projet à la mise en œuvre de la stratégie du GAL
- Caractère partenarial et intérêt collectif du projet
- Degré d'intégration économique des projets soutenus (relocalisation de l'économie)
- Contribution du projet à l'équilibre du territoire
- Dimension écologique et/ou énergétique du projet
- Capacité à associer différents acteurs économiques **publics et privés** dans le projet

GAL Est-Audois - Association Minervois Corbières Méditerranée
c/o Le Grand Narbonne – Hôtel d'agglomération – 12 bd F.Mistral – CS 50 100 – 11 785 NARBONNE CEDEX
Tel : 04 68 58 14 66 / 06 33 20 39 15

Il avait été précisé dans la grille de sélection que « *que pour obtenir une note minimale de 5, une vigilance particulière sera apportée sur la nature du partenariat qui devra sur cette fiche action être mixte public et privé* ». Il est proposé de **supprimer cette mention**.

Modification du circuit de gestion

Modification du circuit de gestion sur demande de l'autorité de gestion.

Il s'agit d'une recommandation nationale de l'Agence de services et de Paiement qui vise à sécuriser la mise en œuvre de LEADER en mettant en conformité les circuits de gestion avec les modules OSIRIS.

Deux lignes à modifier pour les dossiers déposés par la structure porteuse du GAL, dans le cas des opérations 19.2 :

Descriptif des missions déléguées GUSI (guichet unique service instructeur) = AG		Délégations de missions (Oui/Non)	Délégations de signature (Oui/Non)
Etapes de gestion des dossiers	Acteurs		
A) Instruction de la demande d'aide			
Information des demandeurs	AG / GAL	Non=> GAL	
Analyse de la demande au regard des critères de sélection	GAL (*) ou GUSI	Non => AG	

Ajout d'un circuit de gestion spécifique aux opérations 19.4 (Animation du GAL)

La présidente propose ces modifications au vote, tenant compte du choix issu des discussions du point 4 : bénéficiaires de la fiche action n°5 : **vote à l'unanimité**.

4. Projets à évaluer pour opportunité

Quatre dossiers sont présentés en opportunité ce jour.

1 Traiteur en circuit court, Grains d'ici, Pouzols Minervois

Fiche action 5 : valoriser les ressources locales pour encourager les circuits courts durables

Type d'opération 2 : promotion et commercialisation des produits issus du périmètre du GAL en circuits courts tous secteurs d'activité économique

Epicerie en cœur de village, projet en collaboration avec la mairie de Pouzols Minervois pour maintenir le service de proximité.

Développement de la prestation traiteur basée sur 100% de produits locaux (dont 50% de produits issus du périmètre du GAL)

Régime d'aide d'état : PME jeunes pousses ; taux maximum d'aide publique (TMAP) 80 %

Promotion, site internet, investissements pour activité traiteur et agrandissement cuisine

Coût total du projet : 50 185 € TTC

Cofinancement : Grand Narbonne 8 029.60 € (16%)

GAL Est-Audois - Association Minervois Corbières Méditerranée
c/o Le Grand Narbonne – Hôtel d'agglomération – 12 bd F.Mistral – CS 50 100 – 11 785 NARBONNE CEDEX
Tel : 04 68 58 14 66 / 06 33 20 39 15

Autofinancement : 10 037 € (20%)

FEADER max : 32118.40 € (64%)

Avis du comité technique du 16 mai 2017 : Véhicule motorisé non éligible, à voir si l'achat d'un véhicule hybride ou électrique est envisageable. Présentation au Comité de programmation du 8 juin 2017.

Les porteurs de projet sont accueillis dans l'assemblée pour présenter leur projet. Ils détaillent leurs activités existantes : épicerie en cœur de village, qui au-delà du maintien du service de base et de proximité, promeut les produits locaux, travaille en circuit court, proposant bar, petite restauration, animations ponctuelles, traiteur. Ils souhaitent développer cette dernière activité, les seuls produits des ventes de l'épicerie ne permettant pas de dégager deux salaires convenables. Leur communication doit aussi être développée. La création culinaire fondée sur les produits locaux, les produits qualitatifs et de saison, y compris pour les vins, sont des sujets auxquels ils sont très attachés ; tout comme la participation à des projets participatifs et collectifs. Ils aiment se décrire comme un « office de tourisme du bon goût » ! Leur besoin pour développer leur activité traiteur est principalement de réaménager la cuisine et de s'équiper d'un véhicule adapté.

Les membres du comité de programmation posent leurs questions :

Eliane Pieroni : quelle est votre formation de base ?

Athanaël Milon a une formation d'historien et de médiateur culturel. Il précise que l'histoire et les produits locaux font d'ailleurs assez belle alliance.

Noémie Gazza est passionnée de cuisine et a une formation de médiation culturelle également, avec expérience dans l'évènementiel notamment qui lui a permis d'être familière des réseaux sur le territoire.

Eliane Pieroni : avez-vous été accompagnés en termes de gestion de l'entreprise ?

La chambre de commerce et d'industrie les ont suivis dans le projet. De plus, Noémie Gazza a de l'expérience en gestion administrative et comptabilité.

Eliane Piéroni ajoute qu'il est prudent de faire appel à un cabinet comptable. Les porteurs de projet répondent que la réflexion est en cours à ce sujet ainsi qu'à l'évolution du statut juridique.

Pas d'autres questions dans l'assemblée, les porteurs de projet quittent la salle.

Le débat est ouvert :

Eliane Pieroni répète que la gestion comptable doit faire l'objet d'une attention particulière, que le partenariat en gestion est à développer en raison des difficultés financières.

François Galabrun précise que la structure n'est pas en difficulté mais a besoin d'investir pour pouvoir se développer mieux et plus rapidement.

Hervé Baro précise que beaucoup de communes se voient dans des situations similaires où elles doivent investir pour maintenir un service de base qui menace de disparaître. Se pose la question de la rentabilité.

Brice Rufas confirme que c'est le cas dans sa commune. La commune se doit de louer les murs et/ou les fonds à très bon marché pour pouvoir maintenir le service.

Gérard Barthez précise que le cumul de toutes ces activités : bar, épicerie, traiteur, ... représente beaucoup de travail pour seulement deux personnes.

François Galabrun rappelle que les porteurs de projet font appel ponctuellement à du personnel selon les besoins.

Madame la présidente propose au vote : **Vote favorable à l'unanimité**

2 Valorisation des produits locaux, B&C épicerie, Laroque de Fa

Fiche action 5 : valoriser les ressources locales pour encourager les circuits courts durables

Type d'opération 2 : promotion et commercialisation des produits issus du périmètre du GAL en circuits courts tous secteurs d'activité économique

Projet de valorisation des produits locaux dans l'épicerie. Consiste en l'achat de matériel frigorifique et étagères : l'acquisition de ce matériel permettra la mise en valeur des produits locaux et l'élargissement de la gamme (objectif +50%). L'épicerie a entrepris des démarches pour être labellisée Boutique Pays Cathare et acquérir de la documentation touristique auprès de l'ADT.

Régime d'aide d'état : Services de base ; TMAP 100%

Dépenses : Investissement matériel

Coût total du projet : 23 924,00 € HT

Autofinancement : 4 194.80 €

Cofinancement : CCRLCM 3 355.84€

FEADER max : 15311.36 €

9

Avis du comité technique du 16 mai 2017 : Interrogations sur le fait qu'il n'y a pas de partenariat avec la conserverie se trouvant à proximité. Présentation au Comité de programmation du 8 juin 2017

Avant de recevoir le porteur de projet, une question est soulevée concernant l'autre projet situé à Laroque de Fa (conserverie Spoli) : François Galabrun répond qu'il est en cours de révision, le financement ne portant plus sur le point de vente mais sur le développement d'une gamme.

Hervé Baro précise que beaucoup de projets sur cette commune ont été bénéficiaires d'aides de l'Europe.

Le porteur de projet, Aurélien BERTRAND, est accueilli dans l'assemblée pour présenter son projet. L'épicerie, installée dans des locaux appartenant à la CCRLCM, a été reprise il y a environ un an. Ouverte 365 jours par an, située sur la route des châteaux cathares et de l'Andorre, c'est le seul commerce alimentaire à 20 km alentours. Elle propose des produits variés et locaux, tant sur la partie fraîche que sèche, tels que charcuteries, viandes, conserves, fromages, olives, jus de fruits, vins... C'est elle qui livre les POM'S (points multi services) dans 8 villages voisins. Aurélien Bertrand est très attaché à la mise en valeur des produits locaux qui sont extrêmement plébiscités par la clientèle de passage et locale. De plus, de nombreux produits sont proposés au même tarif que chez les producteurs.

Actuellement, l'agencement ne permet pas de mettre ces produits en valeur correctement et les équipements sont très énergivores. Réagencer l'épicerie et investir dans un meilleur équipement permettrait de mieux conserver les produits, mieux les présenter et donc augmenter les ventes en diminuant les dépenses énergétiques.

Les membres du comité de programmation posent leurs questions :

Stéphane Silobre : quelle est la fréquentation actuelle ?

Approximativement, ce sont 30 paniers en hiver et 130 en saison et lors des longs weekends, jours fériés et ponts.

Stéphane Silobre : et le financement ?

Aurélien Bertrand vit avec ses indemnités de chômage car il a beaucoup investi pour la reprise de l'épicerie. Il pense que deux ans seront nécessaires au projet avant d'être rentable.

Eliane Piéroni intervient pour rappeler la nécessité pour la population de Laroque de Fa de fréquenter l'épicerie.

Pas d'autres questions dans l'assemblée, le porteur de projet quitte la salle.

Le débat est ouvert :

Hervé Baro précise que l'animation du territoire des Hautes Corbières est problématique. Lié aux saisons, la population y est vieillissante et il y a peu d'activité hors saisons. Il ajoute que le projet mérite d'être soutenu au regard des contraintes qu'il présente et du fait que le commerce a été repris avec toutes ses dettes.

Madame la présidente propose au vote : **Vote favorable à l'unanimité**

3 Epicerie fine de produits locaux, Château de Paraza

Fiche action 5 : valoriser les ressources locales pour encourager les circuits courts durables

Type d'opération 2 : promotion et commercialisation des produits issus du périmètre du GAL en circuits courts tous secteurs d'activité économique

10

Mise en place d'une épicerie dans le caveau du château pour promouvoir les vins du château et les produits locaux : mise en place d'un caveau multi-produits.

Régime d'aide d'état : Services de base ; TMAP 100%

Investissement matériel : présentoirs pour mettre en avant produits locaux

Coût total du projet : 10 000 € HT

Autofinancement : 2 000 €

Cofinancement : CCRLCM 1 600 €

FEADER max : 6 400 €

Avis du comité technique du 16 mai 2017 : La mise en place de l'épicerie s'intègre dans un projet global. Quel est le statut de la structure porteuse ? Si agricole, le projet pourrait faire l'objet d'une demande FEADER classique ou d'aides France Agrimer. Si création d'une société ad hoc, peut faire l'objet d'une demande auprès du GAL. Quelle concurrence avec l'épicerie de la commune ? A priori, on ne serait pas sur les mêmes produits ni la même clientèle : l'autre épicerie est au cœur du village tandis que celle du château sera au bord du canal. Présentation au Comité de programmation du 8 juin 2017.

Le porteur de projet, Lucile Danglas, est accueilli dans l'assemblée pour présenter son projet. Le château de Paraza est une propriété viticole historique située à proximité immédiate du Canal du Midi. La propriété a été reprise en 2005 par la famille Danglas, qui a entrepris d'importants travaux pour mettre à jour le vignoble, la cave et les bâtiments. Fort d'un emplacement privilégié (le château bénéficie d'un embarcadère sur le canal du midi), la stratégie du domaine s'est orientée vers l'œnotourisme avec la

rénovation totale du caveau, la constitution d'une salle de dégustation pour réaliser des cours d'œnologie et la création de chambres d'hôtes. L'activité œnotouristique est essentiellement aujourd'hui apportée par les estivants qui fréquentent le canal du midi. En 2017, la stratégie œnotouristique se poursuit avec la volonté de davantage mettre en avant les savoir-faire et les produits locaux à travers la création d'une véritable épicerie fine et produits artisanaux.

Le côté évènementiel tend également à être développé. Des animations sont prévues avec d'autres viticulteurs.

Les membres du comité de programmation posent leurs questions :

Stéphane Silobre : d'où vient le public ?

La clientèle est composée presque exclusivement de touristes du canal du midi, en bateau ou à vélo.

Emile Delpy précise que c'est un très beau projet de mise en valeur des produits, dans un site particulièrement remarquable.

Pas d'autres questions dans l'assemblée, le porteur de projet quitte la salle.

Le débat est ouvert : pas de remarques.

Madame la présidente propose au vote : **Vote favorable à l'unanimité**

4 Création et animation d'un bar à vins / bar à jambons dans un hôtel 4*

Fiche action 5 : valoriser les ressources locales pour encourager les circuits courts durables

Type d'opération 2 : promotion et commercialisation des produits issus du périmètre du GAL en circuits courts tous secteurs d'activité économique

Le projet présenté est une sous-partie d'un projet global de création d'un hôtel 4 étoiles à Leucate village. Le principe : pas de restaurant sur place mais cuisine à disposition et restaurants partenaires, mise en place d'une navette pour la clientèle de l'hôtel. Il s'agit de créer des animations autour des produits locaux dans une cave à vins/cave à jambon.

Régime d'aide d'état : Services de base ; TMAP 100%

Investissements pour aménagement et équipement

Coût total du projet : 60300 € HT

Autofinancement : 12 060 €

Cofinancement Grand Narbonne : 9 648 €

FEADER max : 38 592 €

Avis du comité technique du 16 mai 2017 : Présentation au Comité de programmation du 8 juin 2017.

Les porteurs de projet, Mme et M. GOSTEAU, sont accueillis dans l'assemblée pour présenter leur projet. L'hôtel ne possède pas de restaurant, mais un vaste espace de vie en commun, faisant office de salon, bibliothèque, salle à manger autour de la cuisine ouverte et participative.

Au sous-sol, dans une ancienne cuve à eau révélée par les travaux d'aménagement, il comportera une cave à vins et à jambons, où seront proposés des produits locaux à la vente.

L'hôtel proposera des animations : cours d'œnologie, dégustation de vin avec des vignerons, découverte des domaines viticoles du territoire, cours de découpe de jambon, dégustation de fromages, ateliers culinaires, visite des marchés de truffes pendant l'hiver, ...

L'hôtel sera le seul classé 4 * sur la commune et alentours. Les porteurs de projet ont un ancrage important au territoire et sont très attachés à la commercialisation en circuit court. L'ouverture est prévue début juillet de cette année. Vingt grandes chambres sont aménagées, dans l'esprit « maison d'hôtes ».

Un véhicule sera à disposition des clients pour faire la navette hôtel – plage et visites dans les caveaux.

Les membres du comité de programmation posent leurs questions :

Magali Vergnes : un partenariat est à envisager avec la cave coopérative de Leucate.

Ce partenariat est en effet en cours de réflexion, Mme et M. Gosteau n'ont pas établi la liste définitive de leurs partenaires tant qu'ils n'étaient pas certains de la date d'ouverture de l'établissement. Ils prennent actuellement contact avec les producteurs et acteurs locaux.

Stéphane Silobre : êtes-vous originaires de Leucate ?

M. Gosteau a des origines de La Franqui et du Périgord, Mme Gosteau n'est pas originaire de Leucate.

Roger Carbonneau : quelle est la superficie de cette cuve à eau réaménagée ?

La superficie est de 20 m² ; l'espace nécessaire étant de 0.50 m² par personne, 40 personnes au grand maximum pourront y être ensemble.

Evelyne Rouffia : les ateliers vont permettre de développer l'activité sur les ailes de saison.

Pas d'autres questions dans l'assemblée, les porteurs de projet quittent la salle.

12

Le débat est ouvert : pas de remarques.

Madame la présidente propose au vote : **Vote favorable à l'unanimité**

5. Projets à programmer

a) AMCM : étude du potentiel de développement des tiers-lieux ruraux

Fiche action 3 : marketing territorial et installation de nouvelles activités innovantes ancrées au territoire

Type d'opération 3 : appui à la création d'outils mutualisés (associant plusieurs acteurs économiques publics et/ou privés) d'observation et de développement économique. Exemples : espaces de coworking, espaces de télétravail, plateforme e-commerce d'approvisionnement ou de commercialisation de produits locaux, groupements d'employeurs.

Dans un contexte de développement de l'entrepreneuriat et de nouvelles formes d'organisation du travail facilité par les outils numériques, des espaces intermédiaires entre le domicile et le lieu de travail classique sont en pleine émergence. L'appellation « tiers-lieux » regroupe ces espaces qui peuvent être des centres d'affaires, télécentres, espaces de coworking et fab-labs, ou tout autre espace ayant pour but de faciliter le travail collaboratif et la création d'activité. Selon une étude menée en 2016 par La Mêlée, une association régionale fédérant les acteurs du numérique, la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée est la 2ème région française en nombre de tiers-lieux avec plus de 100 tiers-lieux.

Un site internet dédié a été mis en place en octobre 2016 pour recenser et structurer un réseau régional : www.tierslieuxoccitanie.com. Le Conseil Régional a publié un appel à manifestation d'intérêt spécifique aux Tiers-lieux et aux Fablabs, reconnaissant un véritable enjeu pour l'attractivité territoriale et le développement économique, notamment dans les zones rurales. Dans l'Aude, 5 espaces existants ont été recensés dont 2 sur le territoire audois de l'AMCM, et 13 dans l'Hérault dont 11 à Montpellier et alentours, mais aucun sur la Domitienne. Le diagnostic réalisé par l'AMCM dans le cadre de la candidature LEADER 2014-2020 du GAL de l'Est-Audois a identifié un solde migratoire positif sur le territoire du GAL et l'accentuation des migrations pendulaires vers les villes de Béziers et Narbonne. Dans ce contexte afin de soutenir l'économie rurale, l'une des priorités d'action de la stratégie définie par les acteurs locaux s'intitule « Marketing territorial et installation de nouvelles activités économiques innovantes ancrées au territoire » (fiche action n°3), grâce à laquelle les opérations d'appui à la création d'outils mutualisés sont soutenues pour permettre l'accompagnement des nombreuses TPE du territoire (80,2% sans salarié contre 68,6% au niveau national) via la mutualisation des espaces ou des fonctions supports. Dans le cadre des activités du GAL de l'Est-Audois, plusieurs pistes de projets de création d'espaces de coworking ou de télétravail ont été identifiées sur le territoire de l'AMCM, mais la carence de données sur le potentiel et les attentes des usagers de ces lieux constitue un frein aux investissements, c'est pourquoi l'AMCM souhaite mener une étude prospective sur le potentiel de développement des tiers-lieux sur son périmètre.

Le projet est donc présenté à la fois au vote en opportunité et à la programmation, suite au rapport d'instruction réglementaire du 02/06/17.

Le plan de financement est le suivant :

	Taux d'aide	Montant
Auto financement soulevant du FEADER	16 %	2 158.31 €
Auto financement	20 %	2 697.89 €
UE - FEADER	64 %	8 633.24 €
Total général du projet	100 %	13 489.44 €

13

Ce projet a obtenu la note de 10/10 sur les principes de sélections communs à toutes les fiches actions et la note de 6.6/10 sur les principes de sélection spécifique à la fiche action n°3 (cf. annexe). **Il est donc programmable.**

Madame la présidente propose le projet pour programmation : **vote à l'unanimité**

- b) Etude pour le développement de Port Mahon, commune de Sigean
Fiche action 4 : exploiter le potentiel touristique en agissant sur l'offre et l'emploi à travers l'itinérance et la structuration de pôles touristiques
Type d'opération 4 : soutien à la réalisation d'études préalables à la création de services et d'équipements touristiques dans le secteur du tourisme de pleine nature, de l'agritourisme et de l'aénotourisme.

Suite au vote en opportunité favorable reçu au comité de programmation du 22 septembre 2016 et au rapport d'instruction réglementaire du 02/06/17, le projet est présenté ce jour pour programmation.

Le plan de financement est le suivant :

	Taux d'aide	Montant
Le Grand Narbonne	16 %	3 916.80 €
Auto financement	20 %	4 896 €

GAL Est-Audois - Association Minervois Corbières Méditerranée
c/o Le Grand Narbonne – Hôtel d'agglomération – 12 bd F.Mistral – CS 50 100 – 11 785 NARBONNE CEDEX
Tel : 04 68 58 14 66 / 06 33 20 39 15

UE - FEADER	64 %	15 667.20 €
Total général du projet	100 %	24 480 €

Ce projet a obtenu la note de 5/10 sur les principes de sélections communs à toutes les fiches actions et la note de 5/10 sur les principes de sélection spécifique à la fiche action n°4 (cf. annexe). **Il est donc programmable.**

Madame la présidente propose le projet pour programmation : **vote à l'unanimité**

- c) Développement d'une ligne de transformation de légumes, SAS Frite d'Oc
Fiche action 5 : valoriser les ressources locales pour encourager les circuits courts durables
Type d'opération 1 : soutien à la structuration et au développement de filières locales favorisant les intrants issus du périmètre du GAL dans les processus de production et de fabrication

Suite au vote en opportunité favorable reçu au comité de programmation du 09 mars dernier et au rapport d'instruction réglementaire du 02/06/17, le projet est présenté ce jour pour programmation.

Le plan de financement est le suivant :

	Taux d'aide	Montant
Le Grand Narbonne	13.09 %	10 000 €
Auto financement	34.55%	26 390 €
UE - FEADER	52.36%	40 000 €
Total général du projet	100 %	76 390 €

14

Ce projet a obtenu la note de 10/10 sur les principes de sélections communs à toutes les fiches actions et la note de 8.25/10 sur les principes de sélection spécifique à la fiche action n°5 (cf. annexe). **Il est donc programmable.**

Madame la présidente propose le projet pour programmation : **vote à l'unanimité**

- d) Croisière « vin et terroir », SAS le Colombiers
Fiche action 5 : valoriser les ressources locales pour encourager les circuits courts durables
Type d'opération 2 : promotion et commercialisation des produits issus du périmètre du GAL en circuits courts tous secteurs d'activité économique

Suite au vote en opportunité favorable reçu au comité de programmation du 09 mars dernier et au rapport d'instruction réglementaire du 02/06/17, le projet est présenté ce jour pour programmation.

Le plan de financement est le suivant :

	Taux d'aide	Montant
Département de l'Hérault	16 %	1 981.36 €
Auto financement	20 %	2 476.70 €
UE - FEADER	64 %	7 925.42 €
Total général du projet	100 %	12 383.48 €

Ce projet a obtenu la note de 10/10 sur les principes de sélections communs à toutes les fiches actions et la note de 6.38/10 sur les principes de sélection spécifique à la fiche action n°5 (cf. annexe). **Il est donc programmable.**

Madame la présidente propose le projet pour programmation : **vote à l'unanimité**

- e) Développement de l'accueil œnotouristique des caveaux, syndicat AOC Corbières
Fiche action 4 : exploiter le potentiel touristique en agissant sur l'offre et l'emploi à travers l'itinérance et la structuration de pôles touristiques
Type d'opération 2 : appui à la création de nouvelles prestations touristiques de pleine nature, d'œnotourisme ou d'agritourisme en lien avec l'itinérance douce et/ou permettant de compléter une offre multi-activités

Suite au vote en opportunité favorable reçu au comité de programmation du 09 juin 2016 et au rapport d'instruction réglementaire du 02/06/17, le projet est présenté ce jour pour programmation.

Le plan de financement est le suivant :

	Taux d'aide	Montant
Communauté de communes de la région lézignanaise, Corbières et Minervois	15.97 %	2 664 €
Auto financement	20.14 %	3 360 €
UE - FEADER	63.88 %	10 656 €
Total général du projet	100 %	16 680 €

15

Ce projet a obtenu la note de 10/10 sur les principes de sélections communs à toutes les fiches actions et la note de 7.63/10 sur les principes de sélection spécifique à la fiche action n°5 (cf. annexe). **Il est donc programmable.**

Madame la présidente propose le projet pour programmation : **vote à l'unanimité**

- f) Animation et gestion du GAL de l'Est Audois 2017, AMCM
Fiche action 7 : animation et fonctionnement du GAL

Suite au vote en opportunité favorable reçu au comité de programmation du 09 mars dernier et au rapport d'instruction réglementaire du 11/04/17, le projet est présenté ce jour pour programmation.

Le plan de financement est le suivant :

	Taux d'aide	Montant
Département de l'Hérault	1.64 %	1 635.01 €
Région Occitanie	10 %	9 962.41 €
Auto financement soulevant du FEADER	8.35 %	8 327.40 €
Auto financement ne soulevant pas de FEADER	0.01 %	0.03 €
UE - FEADER	80 %	79 699.28 €
Total général du projet	100 %	99 624.13 €

Madame la présidente propose le projet pour programmation : **vote à l'unanimité**

g) Autres projets prochainement prêts à être programmés :

Trois dossiers ayant reçu un avis favorable en opportunité et pour lesquels ne manque que le rapport d'instruction réglementaire sont présentés en vue d'une prochaine consultation écrite :

- **Aude Cathare évasion (anciennement association Les Trois Vents), projet « création d'un parc de vélo à assistance électrique », vote favorable en opportunité le 22/09/2016**

Le plan de financement est le suivant :

	Taux d'aide	Montant
Cofinancement public national à définir	16 %	8 160 €
Auto financement	20 %	10 200 €
UE - FEADER	64 %	32 640 €
Total du projet	100 %	51 000 € HT

Ce projet ne soulève pas de commentaires.

- **Salin de Lapalme, projet « écosite lagune de Lapalme », vote favorable en opportunité le 09/06/2016**

Le plan de financement est le suivant :

	Taux d'aide	Montant
Le Grand Narbonne	13.63 %	5 738.22 €
Commune de Lapalme	2.37 %	1 000 €
Auto financement	20 %	8 422.77 €
UE - FEADER	64 %	26 952.85 €
Total du projet	100 %	42 113.84 € HT

16

François Galabrun précise que le montant FEADER a augmenté en raison de l'abandon de demande de financement auprès de la région Occitanie. Pour compenser, le FEADER a été optimisé.

- **FR CIVAM, projet « opération de ferme en ferme sur le territoire de l'Est Audois », vote favorable en opportunité le 22/09/2016**

Le plan de financement est le suivant :

	Taux d'aide	Montant
Le Grand Narbonne	12.58 %	3 680.06 €
Conseil départemental Aude	3.42 %	1 000 €
Auto financement	20 %	5 850.07 €
UE - FEADER	64 %	18 720.24 €
Total du projet	100 %	29 250.37 € HT

Ce projet n'appelle pas de commentaires.

6. Question diverses / Prochain comité de programmation

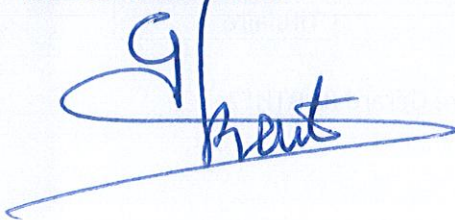
Actualité Leader : Leader France organise en septembre deux journées de rencontre à Strasbourg. Le programme sera transmis aux membres du comité de programmation, la réunion leur étant ouverte.

La prochaine réunion du comité de programmation aura lieu le 21 septembre 2017. Le lieu reste à définir.

La séance est levée à 16h30.

A Narbonne, le 14/06/2017

Gérard BARTHEZ
Président de l'AMCM



Magali VERGNES
Présidente du comité de programmation



Annexe 1 : Liste des membres présents

Annexe 2 : Grilles de sélection pour les projets programmés :

- AMCM : étude du potentiel de développement des tiers-lieux ruraux
- Etude pour le développement de Port Mahon, commune de Sigean
- Développement d'une ligne de transformation de légumes, SAS Frite d'Oc
- Croisière « vin et terroir », SAS le Colombiers
- Développement de l'accueil œnotouristique des caveaux, syndicat AOC Corbières

Annexe 3 : composition du comité de programmation

ANNEXE 1 : LISTE DES MEMBRES PRESENTS

Membres présents :

Collège Public		Collège Privé	
BARO Hervé	Titulaire	AUDIER Nicole	Titulaire
BARTHEZ Gérard	Titulaire	CARBONNEAU Roger	Titulaire
CERDA Céline	Titulaire	JOSSERAND Denis	Titulaire
DELPY Emile	Suppléant	MARIE CALLEY Catherine	Suppléante
GUIBBERT Jean-François	Titulaire	OLIVIE Frédérique	Suppléante
PESCE Serge	Titulaire	PIERONI Eliane	Suppléante
ROUFFIA Evelyne	Titulaire	POLONI Hélène	Titulaire
RUFAS Brice	Titulaire	SAURY Jean-Marie	Titulaire
VERGNES Magali	Titulaire	SILOBRE Stéphane	Titulaire

M. Emile DELPY est suppléant non votant, en la présence de son titulaire Gérard BARTHEZ

Techniciens présents :

NOM Prénom	Structure
BENAZET Walter	CC des Corbières – Salanque Méditerranée
BOSCH Danièle	Directrice service politiques territoriales de développement durable, CA le Grand Narbonne
CROUZAT Florence	Carcassonne Agglo
FABRE Jean-Luc	Conseil départemental Hérault
GALABRUN François	Directeur / Coordinateur GAL EA
GRENTZINGER Camille	Gestionnaire GAL EA
PORIGNAUX Sandra	CCI Narbonne
RUIZ Clélia	Gestionnaire Gal EA
RUMEAU Laetitia	CC La Domitienne